Image not found or type unknown

Procédure d'introduction d'un étranger (CDI Français)

Par **azrtui**, le **15/05/2016** à **13:59**

Bonjour;

Ma situation est la suivante:
Une première entreprise à lancé ma procédure d'introduction, ils m'ont déjà informé que prochainement, je reçoit mon dossier à l' Ofii de Tunis (Ils ont eu l'accord de la direect). Entre temps, j'ai trouvé une offre beaucoup plus intéressante, et ils vont lancé prochainement la procédure d'introduction. Normalement, je contacte la première entreprise, et je leur demande d'annuler la procédure. J'ai peur avoir des problèmes à la direect et il refuse mon dossier, s'il reçoit un 2éme dossier à mon nom. A l' Ofii du Tunis également si le dossier est validé par la direect ?!

Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Sarra_1**, le **20/07/2018** à **00:42**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que toi.sto tu peux me dire comment t'as procédé ?

Merci :)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés